



Séance du Conseil municipal Du 8 mars 2023

SYNTHESE DES DELIBERATIONS PRISES

Nombre de conseillers élus : 11

Membres en fonction : 10

Membres présents : 7

Membres absents excusés avec procuration : 3

Membres absents excusés sans procuration : 0

Le huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à dix-huit heures trente minutes à la salle du Conseil municipal de la mairie de Mayres, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du 3 mars 2023 conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de ce dernier.

Membres présents : Mesdames BLANCHARD Geneviève, PIQ Eliane, Messieurs BOUGUIN Rémi, GELLY Marc, LAURENT Guy, VACHER Christophe, VIDAL Roger.

Membres absents excusés ayant donné procuration : LINDERS Annemieke à Marc GELLY, GARDIEN Jean-Marie à VACHER Christophe, GROSJEAN Mélanie à BOUGUIN Rémi.

Membres excusés sans procuration : néant

Secrétaire de séance : Marc GELLY

Numéro	Objet de la délibération	Résultat du vote																												
DB012023	Révision des tarifs applicables aux usagers du service eau potable de la commune de Mayres en fonction des charges pesant sur le service. Le prix au m ³ de l'eau potable est de 1.22 € pour la période 2022/2023.	Approuvée																												
DB022023	Révision des tarifs applicables aux usagers du service assainissement de la commune de Mayres en fonction des charges pesant sur le service. Le prix au m ³ de l'assainissement est de 0.60 € pour la période 2022/2023. De plus, la facturation des contrôles de conception des systèmes d'assainissement, réalisés en deux étapes par Diag07, sera désormais émise à l'utilisateur comme suit : 100 € pour l'étape de contrôle de conception du projet de la nouvelle installation et 70 € pour le contrôle de conception avant recouvrement de la tranchée.	Approuvée																												
DB032023	Le compte de gestion du budget principal, identique au compte administratif de la commune, est dressé pour l'exercice 2022 par le receveur d'Aubenas. Il est visé et certifié conforme par l'ordonnateur.	Approuvée																												
DB042023	Le compte de gestion du budget eau et assainissement, identique au compte administratif de la commune, dressé pour l'exercice 2022 par le receveur d'Aubenas. Il est visé et certifié conforme par l'ordonnateur.	Approuvée																												
DB052023	Le Compte administratif 2022 du budget principal de Mayres : <table border="1" data-bbox="252 1646 1248 2033"> <thead> <tr> <th colspan="2">PRINCIPAL Fonctionnement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dépenses</td> <td>264 859.95 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td>344 844.28 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat de fonctionnement 2022 : +79 984.33 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat reporté 2021</td> <td>+ 137 832.74 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Excédent de clôture : 217 817.07 €</td> </tr> <tr> <th colspan="2">PRINCIPAL Investissement</th> </tr> <tr> <td>Dépenses</td> <td>152 832.84 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td>119 712.50 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat d'investissement 2022 : -33 120.34 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat reporté 2021</td> <td>+49 491.63 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Excédent de clôture : 16 371.29 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Restes à réaliser 2022 : Dépenses : 8 641.97 € / Recettes : 38 565.86 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Excédent total de financement section d'investissement : 46 295.18 €</td> </tr> </tbody> </table>	PRINCIPAL Fonctionnement		Dépenses	264 859.95 €	Recettes	344 844.28 €	Résultat de fonctionnement 2022 : +79 984.33 €		Résultat reporté 2021	+ 137 832.74 €	Excédent de clôture : 217 817.07 €		PRINCIPAL Investissement		Dépenses	152 832.84 €	Recettes	119 712.50 €	Résultat d'investissement 2022 : -33 120.34 €		Résultat reporté 2021	+49 491.63 €	Excédent de clôture : 16 371.29 €		Restes à réaliser 2022 : Dépenses : 8 641.97 € / Recettes : 38 565.86 €		Excédent total de financement section d'investissement : 46 295.18 €		Approuvée
PRINCIPAL Fonctionnement																														
Dépenses	264 859.95 €																													
Recettes	344 844.28 €																													
Résultat de fonctionnement 2022 : +79 984.33 €																														
Résultat reporté 2021	+ 137 832.74 €																													
Excédent de clôture : 217 817.07 €																														
PRINCIPAL Investissement																														
Dépenses	152 832.84 €																													
Recettes	119 712.50 €																													
Résultat d'investissement 2022 : -33 120.34 €																														
Résultat reporté 2021	+49 491.63 €																													
Excédent de clôture : 16 371.29 €																														
Restes à réaliser 2022 : Dépenses : 8 641.97 € / Recettes : 38 565.86 €																														
Excédent total de financement section d'investissement : 46 295.18 €																														

	Affectation au budget principal de l'exercice 2023, du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, comme suit : La somme de 10 000 € au compte 1068 en recette d'investissement La somme de 207 817.07 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté	Approuvée																																				
DB062023	Le compte administratif du budget eau et assainissement année 2022 : <table border="1" data-bbox="239 302 1236 750"> <tr> <th colspan="3">EAU ET ASSAINISSEMENT Exploitation</th> </tr> <tr> <td>Dépenses</td> <td>100 851.63 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td>92 883.37 €</td> <td>Résultat d'exploitation 2022 : -7 968.26€</td> </tr> <tr> <td>Résultat reporté 2021</td> <td>+ 6 047.91 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Déficit de clôture :</td> <td>1 920.35 €</td> <td></td> </tr> <tr> <th colspan="3">EAU ET ASSAINISSEMENT Investissement</th> </tr> <tr> <td>Dépenses</td> <td>78 878.59 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td>60 156.22 €</td> <td>Résultat d'investissement 2022 : -18 722.37€</td> </tr> <tr> <td>Résultat reporté 2021 :</td> <td>+ 200 711.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excédent de clôture :</td> <td>182 987.63 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">Restes à réaliser 2022 : Dépenses : 20 400.00 € / Recettes : 24 850.00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Excédent total de financement section d'investissement : 187 437.63 €</td> </tr> </table>	EAU ET ASSAINISSEMENT Exploitation			Dépenses	100 851.63 €		Recettes	92 883.37 €	Résultat d'exploitation 2022 : -7 968.26€	Résultat reporté 2021	+ 6 047.91 €		Déficit de clôture :	1 920.35 €		EAU ET ASSAINISSEMENT Investissement			Dépenses	78 878.59 €		Recettes	60 156.22 €	Résultat d'investissement 2022 : -18 722.37€	Résultat reporté 2021 :	+ 200 711.00 €		Excédent de clôture :	182 987.63 €		Restes à réaliser 2022 : Dépenses : 20 400.00 € / Recettes : 24 850.00 €			Excédent total de financement section d'investissement : 187 437.63 €			Approuvée
EAU ET ASSAINISSEMENT Exploitation																																						
Dépenses	100 851.63 €																																					
Recettes	92 883.37 €	Résultat d'exploitation 2022 : -7 968.26€																																				
Résultat reporté 2021	+ 6 047.91 €																																					
Déficit de clôture :	1 920.35 €																																					
EAU ET ASSAINISSEMENT Investissement																																						
Dépenses	78 878.59 €																																					
Recettes	60 156.22 €	Résultat d'investissement 2022 : -18 722.37€																																				
Résultat reporté 2021 :	+ 200 711.00 €																																					
Excédent de clôture :	182 987.63 €																																					
Restes à réaliser 2022 : Dépenses : 20 400.00 € / Recettes : 24 850.00 €																																						
Excédent total de financement section d'investissement : 187 437.63 €																																						
	Affectation au budget eau et assainissement de l'exercice 2023, du résultat d'exploitation de l'exercice 2022. Ce budget présente un solde nul, donc pas d'affectation des résultats. Néanmoins, l'excédent d'investissement reporté au 001 en recettes d'investissement d'un montant de 182 988.63 € permet de largement financer le capital des emprunts.	Approuvée																																				
DB072023	Demande de subvention pour les travaux urgent de renouvellement de la conduite d'eau potable au Vieux Mayres. La commune a posé une conduite volante en PE40mm entre le réservoir et le pont : travaux de réparation provisoire. Cette situation étant provisoire (conduite non isolée), il a été nécessaire de poser une nouvelle conduite enterrée : travaux de tranche 1 réalisés en urgence fin 2022/début 2023. Le montant financier global de ces travaux, est évalué à 50 000€ € HT. Solliciter le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention de 15 000 €. Solliciter le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'obtention d'une subvention, de 15 000 €.	Approuvée																																				
DB082023 DB092023	Traitement des admissions en non-valeur à partir d'un état transmis par le comptable public d'Aubenas, d'un montant de 0.12 € sur le budget principal et de 0.72 € sur le budget eau et assainissement.	Approuvée																																				
DB102023	Cession gratuite de parcelles au profit de la commune d'une contenance totale de 2ha 96a 55ca. Les frais de notaire seront pris en charge par la commune.	Approuvée																																				
DB112023	Subvention demandée par l'association « Les amis de Mayres », représentant un tiers du montant des frais liés à la réalisation et la publication des dépliants de randonnées autour de Mayres.	Approuvée																																				
DB122023	Subvention demandée par l'association de Trail « La chaussée des Géants » d'un montant de 200€.	Approuvée																																				
DB132023	Subvention demandée par l'association de pêche « AAPPMA ». Proposition d'un versement de 100 €.	Approuvée																																				
DB142023	Elaboration du Plan communal de sauvegarde. M. GELLY Marc est nommé référent dans le suivi du projet d'élaboration du PCS.	Approuvée																																				